

Date de dépôt : 29 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Pourquoi le Conseil d'Etat persiste-t-il à ne pas vouloir installer des toilettes dans toutes les gares du CEVA ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

De nombreux médias se sont fait l'écho, ces dernières semaines, de l'in vraisemblable absence de toilettes dans les gares du CEVA. Ces faits ont choqué la population genevoise quant au manque de clairvoyance du Conseil d'Etat et de ses services chargés de cette problématique. Dans des lieux de passage où vont se croiser des dizaines de milliers de personnes, il paraît saugrenu de ne pas mettre à disposition des lieux d'aisance. Des WC sont indispensables pour toute une catégorie de personnes, qu'il s'agisse des personnes âgées ou plus jeunes qui peuvent se retrouver avec des problèmes d'incontinence ou autres, des mères de famille qui doivent langer leur petit, mais également des personnes lourdement handicapées.

Les dernières déclarations de Serge Dal Busco, le 30 avril (« Genève à Chaud » sur Léman Bleu), ont de quoi nous laisser perplexes et insatisfaits. En effet, il a déclaré que trois gares du CEVA seulement sur cinq seraient équipées de toilettes, sans préciser si les WC seraient situés à proximité des quais de départ ou d'arrivée. Le cas zurichois, dont a fait mention le magistrat, n'est absolument pas pertinent du fait des spécificités locales (mentalité, typologie du réseau). Genève comme chacun sait n'est pas Zurich.

L'alternative proposée par ce magistrat est d'aller faire ses besoins dans les wagons du train. Ce qui n'est pas commode pour diverses raisons, et que dire des temps de parcours qui seront très courts et ne laisseront pas la durée suffisante pour se soulager aux personnes, qui risqueront de manquer leur

sortie. Ainsi, un passager voulant descendre à Chêne-Bourg pourrait se retrouver à Annemasse.

Nous attendons mieux d'un conseiller d'Etat que les propositions avancées sur le plateau de « Léman Bleu ». A moins que les WC du CEVA ne fassent l'objet d'une « clause du besoin ».

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat va-t-il répondre aux attentes de la population et installer des toilettes dans toutes les gares du CEVA en des lieux appropriés ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Sur les 800 gares des Chemins de fer fédéraux (CFF) existantes en Suisse, seules 240 gares sont équipées de lieux d'aisance. En effet, les CFF considèrent, conformément aux normes en vigueur, qu'il n'est pas nécessaire d'installer des toilettes dans les gares et les haltes, dans la mesure où les trains sont équipés de WC. Lorsqu'elles existent, les toilettes sont implantées dans les gares qui bénéficient de commerces et de galeries marchandes. Ces toilettes sont payantes, entretenues et surveillées par des prestataires externes.

L'équipement des gares CEVA ne déroge pas à la règle des CFF. La gare de Genève-Eaux-Vives bénéficiera de toilettes situées dans la galerie commerciale. La halte de Genève-Champel sera également équipée d'un WC au niveau de la mezzanine, CFF-Immobilier ayant prévu une activité commerciale à cet endroit. Un second WC sera construit au niveau du trottoir aménagé par la Ville, en remplacement des sanitaires initiaux, démolis au début du chantier.

S'agissant de la gare de Lancy-Bachet, des WC sont prévus dans la vélostation gérée par la Fondation des parkings : le département des infrastructures (DI) a entrepris des démarches pour faire en sorte que ces toilettes soient ouvertes au public et non plus uniquement réservés aux abonnés, comme cela était initialement prévu.

Souhaitant vivement qu'une solution soit trouvée pour les deux seules gares non équipées à ce jour, le DI a également demandé aux CFF d'étudier la possibilité de construire des sanitaires à Lancy-Pont-Rouge et à la Fondation des parkings de soumettre des propositions pour la halte de Chêne-Bourg.

Conscient des désagréments que pourrait entraîner l'absence de sanitaire, le Conseil d'Etat met tout en œuvre pour que le réseau Léman Express offre, dès sa mise en service, les prestations nécessaires pour assurer son succès auprès de la population.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS